

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

**H CAPITAL 2**  
**Code ISIN FR001400DXP3**

**Annexe complémentaire de présentation du support**

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes garantis en capital à l'échéance et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. et de Citigroup Global Markets Limited.*

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT**

**1. PRESENTATION SUCCINCTE**

|   |   |
|---|---|
| <b>Dénomination</b>   | H CAPITAL 2   |
| <b>Emetteur</b>   | Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.  |
| <b>Garant de la formule</b>   | Citigroup Global Markets Limited  |
| <b>Forme juridique</b>  | Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.   |
| <b>Code ISIN</b>  | FR001400DXP3  |
| <b>Agent de calcul</b>  | Citigroup Global Markets Limited (entité du groupe Citigroup, potentiellement source de conflit d'intérêts)   |
| <b>Montant Nominal de l'émission</b>  | 30 000 000 EUR  |
| <b>Devise</b>   | EUR   |
| <b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b> | 1 000 EUR   |
| <b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>  | <p>L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX, depuis le 16 février 2018.</p> <p>Il est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro. Les 50 actions composant l'Indice de référence sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière flottante, l'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight NR Decrement 5 % équilibre l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement.</p> <p>L'Indice de référence est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice de référence peut avoir un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets non réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués par les actions composant l'Indice de référence sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes nets non réinvestis standard.</p> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Prix d'émission</b>  | 100% de la valeur nominale  |
| <b>Période de souscription</b>  | Du 20/12/2022 au 28/02/2023   |
| <b>Date d'émission</b>  | 20/12/2022  |
| <b>Date de constatation initiale</b>  | 01/03/2023  |
| <b>Dates de constatation Annuelle</b>   | Désignent les dates de constatation annuelle de remboursement anticipé automatique (si applicable) et les dates de versement du coupon conditionnel.  |
| <b>Dates de constatation Annuelle du coupon conditionnel</b>                              | 1er mars 2024 ; 3 mars 2025 ; 2 mars 2026 ; 1er mars 2027 ; 1er mars 2028 ; 1er mars 2029 ; 1er mars 2030 ; 3 mars 2031 ; 1er mars 2032 ; 1er mars 2033 ; 1er mars 2034   |
| <b>Dates de constatation annuelle de remboursement anticipé automatique</b>               | 3 mars 2025 ; 2 mars 2026 ; 1er mars 2027 ; 1er mars 2028 ; 1er mars 2029 ; 1er mars 2030 ; 3 mars 2031 ; 1er mars 2032 ; 1er mars 2033 ; 1er mars 2034   |
| <b>Dates de versement du coupon conditionnel et de remboursement anticipé automatique</b> | Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle du coupon conditionnel ou de remboursement anticipé automatique correspondante.   |
| <b>Date de constatation finale</b>  | 01/03/2035  |
| <b>Date d'échéance</b>  | 08/03/2035  |
| <b>Lieu de cotation</b>   | Bourse de Luxembourg  |
| <b>Droit applicable</b>   | Droit français  |
| <b>Durée de l'investissement</b>  | 12 ans maximum  |
| <b>Documentation Juridique</b>  | <p>La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé "Citi US \$ 80, 000, 000, 000 Global Medium Term Note Programme" en date du ou autour du 13 décembre 2022 (tel que complété ou modifié par ses éventuels suppléments).</p> <p>Le Prospectus de Base (en ce compris, ses éventuels suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (Central Bank of Ireland, "CBI") et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.</p> <p>Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont disponibles sur le site <a href="https://fr.citigroup.com/FR">fr.citigroup.com/FR</a>, sur le site de la Bourse de Luxembourg (<a href="http://www.bourse.lu">www.bourse.lu</a>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG ("CGME") à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles à l'adresse <a href="https://fr.citigroup.com/MediaLibrary/a96e8ff0-e8ae-4ebe-bd8a-20315b3306aa/FT__FR001400DXP3.pdf">https://fr.citigroup.com/MediaLibrary/a96e8ff0-e8ae-4ebe-bd8a-20315b3306aa/FT__FR001400DXP3.pdf</a>.</p> |

Les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat, ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros. En cas de bi-compartiment, les coupons seront automatiquement transférés sans frais sur le fonds en euros du compartiment en gestion libre.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H CAPITAL 2 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 08/03/2035.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie.**

À la date de constatation initiale, soit le 01/03/2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau initial.

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL (ANNEES 1 A 11)

À chaque date de constatation annuelle de versement du coupon conditionnel<sup>(1)</sup> à partir de l'année 1, dès que l'Indice de référence ne baisse<sup>(3)</sup> pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de versement du coupon conditionnel est activé et le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de versement du coupon conditionnel<sup>(1)</sup> correspondante :

**Un coupon de 3% au titre de l'année écoulée**

En l'absence d'activation de ce mécanisme, le souscripteur ne reçoit pas de coupon au titre de l'année écoulée.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNEES 2 A 11)

À chaque date de constatation annuelle de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> à partir de l'année 2, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de versement du coupon conditionnel et de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

**100% du capital investi**  
+  
**12% de gain**  
+  
**Un coupon de 3% dont le mécanisme est défini ci-contre**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 8,71%<sup>(2)</sup>)

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 1er mars 2035, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial, 3 scénarios sont alors possibles.

**Scénario défavorable** : Baisse<sup>(3)</sup> de plus de 20 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**Capital investi (remboursement du capital à l'échéance)**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut minimum de 0,00%<sup>(2)</sup>)  
**(Remboursement à hauteur de 100%)**

**Scénario médian** : Baisse<sup>(3)</sup> de moins de 20 % (compris) ou hausse de moins de 10 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**Capital investi**  
+  
**Un coupon de 3% au titre de l'année écoulée**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 3,00%<sup>(2)</sup>)  
**(Remboursement à hauteur de 103%)**

**Scénario favorable** : Hausse de 10 % (compris) ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

**100% du capital investi**  
+  
**12% de gain**  
+  
**Un coupon de 3% au titre de l'année écoulée**  
**(Remboursement à hauteur de 115%)**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 3,80%<sup>(2)</sup>)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) La baisse de l'Indice de référence est l'écart entre son niveau à la date de constatation initiale et son niveau de clôture à la date de constatation finale exprimée en pourcentage de son niveau initial.

### Principaux facteurs de risque

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque de perte de capital** : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent.

**Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant :** Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### 3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\*

Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera à chaque distributeur une commission de distribution calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,65 % TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.

\*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

#### AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

#### DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H CAPITAL 2 - Code ISIN FR001400DXP3, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital en cours de vie du support.**

#### QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

|  |                               |                               |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| La durée maximale de la formule de H CAPITAL 2 est de 12 ans.  | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| À chaque date de constatation annuelle à compter de l'année 1 et jusqu'au remboursement de H Capital 2, un mécanisme de versement du coupon est activé si l'Indice de référence n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son niveau initial. | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |

|   |                               |                               |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| À chaque date de constatation annuelle à compter de l'année 2, dès que le niveau de l'Indice de référence Euro iStoxx 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique est activé.  | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| L'Indice de référence Euro iStoxx® 50 Equal Weight Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport à un indice standard. | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |
| H Capital 2 offre une garantie en capital à l'échéance mais présente néanmoins un risque de perte en capital partielle ou totale en cas de revente en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès).   | <input type="checkbox"/> Vrai | <input type="checkbox"/> Faux |

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).